

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 MAI 2011**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de mai deux mille onze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Serges Lafrance, maire d'Henryville.

Également présents : Mme Tanya Despard, adjointe à l'aménagement, le Commandant Jocelyn Latulippe et l'Inspecteur Luc Pellerin de la Sûreté du Québec de même que Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

APARTÉ Inondations - État de situation par la Sûreté du Québec

Le préfet de la M.R.C., M. Gilles Dolbec, a invité les représentants de la Sûreté du Québec à savoir, le Commandant Jocelyn Latulippe et l'Inspecteur Luc Pellerin qui souhaitaient faire le point ce matin des ressources policières et de l'équipement affectés à la gestion des inondations vécues depuis plus d'une semaine.

Les représentants de la Sûreté du Québec expliquent les mesures mises en place à savoir, un poste de commandement, un centre d'opération, 21 policiers de jour et de nuit attirés au territoire pour la surveillance. Sont déjà en opération, deux bateaux, un véhicule amphibie et en disponibilité, des motos marine et un zodiac. Des véhicules 4x4 sont également utilisés pour la surveillance.

Le Lieutenant Mario Lagacé a été rappelé pour assurer la direction des opérations d'urgence au cours de la fin de semaine. Le Lieutenant Patrice Cardinal, absent pour des cours de formation, a été rappelé depuis ce matin.

La Sûreté du Québec fera une campagne médiatique de sorte à avoir un effet de prévention par rapport aux voleurs.

Les mesures d'urgence ont été décrétées à Henryville et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Les représentants de la Sûreté du Québec invitent les membres du Conseil à requérir leurs services en tout temps. Au besoin, une escouade de 20 policiers de jours et 20 policiers de nuit provenant de Québec pourra être dépêchée en renfort.

Les membres du Comité administratif remercient les représentants de la Sûreté du Québec pour leur soutien.

CAPV2011-05-03

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1433-05-11 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1434-05-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 avril 2011 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 291-2010

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 291-2010 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Le règlement de zonage de même que le règlement sur les permis et certificats sont modifiés de sorte à autoriser les bâtiments d'entreposage semi-ovale sous certaines conditions. La définition de l'expression «bâtiment d'entreposage semi-ovale» est également ajoutée.

B) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 0986

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 0986 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Le règlement de zonage est modifié de sorte à interdire l'utilisation de clôture en maille de chaîne dans certaines cours situées en zone résidentielle et ce, majoritairement dans le vieux Saint-Jean, le vieux Iberville et le vieux L'Acadie. Il interdit également les logements au rez-de-chaussée des zones situées sur la rue Champlain, entre les rues Saint-Charles et Saint-Georges.

C) CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture - Lots 342-P et 344-P - Saint-Alexandre

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 35, l'échange de terrains excédentaires entre le MTQ et un propriétaire est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire (dossier 400148).

**D) CPTAQ - Parachèvement de l'autoroute 35 -
Échangeur de Saint-Alexandre**

Dans le cadre de la séance ordinaire du 9 mars 2011, le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu a confirmé à la CPTAQ que la localisation de l'échangeur à Saint-Alexandre préconisée dans le cadre du prolongement de l'autoroute 35 n'allait à l'encontre d'aucune disposition du schéma d'aménagement, à ses orientations et objectifs ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. Suite à la transmission de cette résolution à la CPTAQ, cette dernière a reçu un rapport produit par la municipalité de Saint-Alexandre intitulé «*Parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu - Dossier argumentaire relatif à la localisation de l'échangeur Saint-Alexandre, Expertise urbanistique*» daté du 8 février 2011 de même qu'un rapport d'expertise agricole produit en mars 2011 par le Groupe Conseil UDA inc. à l'intention de cette municipalité. Suite à la réception de ces documents, la CPTAQ demande à nouveau à la M.R.C. d'émettre son avis sur le projet. Mme Despard confirme que le projet du MTQ demeure le même qu'en mars et en conséquence, le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant à aviser la CPTAQ que le Conseil de la M.R.C. réitère la position émise à la résolution 12436-11 adoptée le 9 mars 2011 (dossier 370865).

1.1.2 Modifications

A) Avis de motion - Suivi

Le directeur général soumet qu'à ce jour, aucun projet de règlement n'a été transmis par M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle et ce, suite au dépôt par ce dernier d'un avis de motion concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement relativement aux normes d'implantation des éoliennes de même que des distances séparatrices et d'éloignement d'un projet éolien.

B) Résolution de contrôle intérimaire

Faisant suite aux recommandations du comité schéma d'aménagement et de développement dans le cadre de la révision de ce dernier, les membres du Comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution de contrôle intérimaire en ce qui a trait à toute nouvelle utilisation du sol et toute construction, ouvrage ou structure rattachés à l'implantation d'éoliennes. Cette initiative est préconisée en considération de l'évolution future de la filière énergétique notamment quant aux changements technologiques. En l'occurrence, le Conseil de la M.R.C. pourrait intégrer des dispositions variables au schéma d'aménagement et de développement en ce qui concerne les distances séparatrices et ce, en fonction de l'évolution technologique d'infrastructures reliées aux éoliennes.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) MDDEP - Liste des demandes de certificat d'autorisation

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que le MDDEP transmette la liste des demandes de certificat d'autorisation (# 22 et 48 L.Q.E.) par courrier électronique aux municipalités concernées et que leur transmission soit plus rapide. Actuellement, seule la M.R.C. (# 9, section II du Règlement relatif à l'application de la L.Q.E.) reçoit ces avis et les délais d'envoi de la liste se sont déjà échelonnés entre six mois et un an.

B) Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Considérant l'avant-projet de Loi visant la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution évoquant la position du Conseil quant à quelques effets des modifications envisagées par le gouvernement du Québec. En l'occurrence, ce projet de loi institue une obligation de résultat pour les M.R.C. relativement à la réalisation des objectifs de leur schéma d'aménagement. Par ailleurs, beaucoup de discrétion est anticipée de la part des fonctionnaires provinciaux dans le cadre de l'analyse des modifications du schéma d'aménagement et des documents justificatifs exigés. L'UMQ et la FQM sont d'ailleurs opposées à ces nouvelles orientations du gouvernement du Québec. Un projet de résolution sera intégré aux documents transmis en préparation de la séance ordinaire du 11 mai prochain.

CAPV2011-05-03

C) **Plan directeur de l'eau - OBVBM**

Le directeur général dépose pour information, le Plan directeur de l'eau transmis par l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, le tout pour information.

1.2 **Développement économique**

1.2.1 **Application de la politique culturelle pour le Haut-Richelieu - Demandes d'aide financière**

A) **Société du Patrimoine de Sainte-Brigide - Achat d'équipements**

1435-05-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu avise la Société du Patrimoine de Sainte-Brigide qu'il ne peut accorder l'aide financière sollicitée pour leur projet d'acquisition d'équipements puisqu'il ne répond pas aux critères d'admissibilité pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

B) **Musée du Haut-Richelieu - Renouvellement de l'exposition permanente du Musée du Haut-Richelieu**

Les membres du Comité administratif recommandent le versement d'une somme de 10 000\$ à titre d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu pour le renouvellement de l'exposition permanente et ce, conditionnellement au versement de la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de 500 000\$.

C) **Familles en Fête - Fête familiale**

1436-05-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu avise l'organisme Familles en Fête qu'il ne peut accorder l'aide financière sollicitée pour le projet «Fête familiale» puisqu'il ne répond pas aux critères d'admissibilité pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

D) **Société de restauration du patrimoine Johnson - Restauration du tombeau Johnson et aménagements**

Les membres du Comité administratif recommandent le versement d'une somme de 15 000\$ à titre d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu pour la restauration du tombeau Johnson et ce, conditionnellement au versement des subventions de l'organisme United Empire Loyalist Association of Canada (30 000\$) et de la Grande Loge Maçonique du Canada pour 20 000\$.

E) **Ballet classique du Haut-Richelieu - Création d'un site Web**

1437-05-11 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

CAPV2011-05-03

Résolution 1437-05-11 - suite

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu avise l'organisme Ballet classique du Haut-Richelieu qu'il ne peut accorder l'aide financière sollicitée pour le projet de «Création d'un site Web» puisqu'il ne répond pas aux critères d'admissibilité pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

**F) Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu -
Interprétation et animation du premier chemin de fer au Canada**

Les membres du Comité administratif recommandent le versement d'une somme de 3 000\$ à titre d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu pour la réalisation de panneaux d'information en lien avec le centre d'interprétation et d'animation du premier chemin de fer du Canada.

**G) Art[o] la coop créative - Réalisation de l'événement
Rendez-vous des arts, Saint-Jean-sur-Richelieu, 2011**

Les membres du Comité administratif recommandent le versement d'une somme de 4 500\$ à titre d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle du Haut-Richelieu pour la réalisation de l'événement «Rendez-vous des arts, Saint-Jean-sur-Richelieu, 2011».

1.2.2 OTCHR - Rencontre

Les membres du Comité administratif accordent une période de 30 minutes, à compter de 18h30, aux représentants de l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu, préalablement à la séance ordinaire du 11 mai 2011 afin de faire état des faits saillants et états financiers 2010, du bilan de la participation de l'OTCHR à l'International des Montgolfières de 2010 et des grandes lignes du plan d'action 2011.

1.2.3 Fondation Santé Richelieu/Rouville - Rencontre

Les membres du Comité administratif réservent une période de 15 minutes préalablement à la séance ordinaire du 11 mai 2011 pour rencontrer les représentants de la Fondation Santé Richelieu/Rouville.

1.2.4 Fonds de développement régional (FDR) - Projets recommandés

Le directeur général soumet le tableau des projets recommandés par la CRÉ Montérégie Est dans le cadre des demandes d'aide financière du Fonds de développement régional (FDR). Contrairement au processus des derniers appels de projets, les projets non recommandés n'ont pas été transmis par la CRÉ Montérégie Est. En conséquence, le dossier est reporté au mois prochain et les membres du Comité administratif demandent au directeur général d'obtenir la liste de tous les projets déposés pour le territoire du Haut-Richelieu. Par ailleurs, il est demandé à ce que les lettres patentes des organismes ayant sollicité une aide financière auprès de la CRÉ Montérégie Est soient également déposées.

1.2.5 Pacte rural - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'extension du délai accordé aux municipalités périurbaines pour donner leurs commentaires relativement au projet de protocole d'entente à intervenir avec les organismes qui bénéficient d'aide financière du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, une municipalité a transmis ses commentaires;

EN CONSÉQUENCE;

1438-05-11

Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

CAPV2011-05-03

Résolution 1438-05-11 - suite

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu entérine le libellé du protocole d'entente à intervenir avec les organismes qui bénéficient d'aide financière, le tout tel que déposé le 28 février 2011.

ADOPTÉE

1.2.6 Règlement 470 - Adoption

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 470 modifiant le règlement 252 créant le Comité consultatif agricole de la M.R.C. du Haut-Richelieu afin de permettre au représentant du siège réservé «au citoyen» d'être membre de l'Union des producteurs agricoles sans toutefois y siéger à titre de membre du comité exécutif ou du conseil d'administration de cet organisme.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 mai prochain.

2.1.2 Rencontre des Arts, 21^e édition - Aide financière

1439-05-11

Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à Rencontre des arts dans le cadre de la réalisation du catalogue de Rencontre, 21^e édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la M.R.C. du Haut-Richelieu en intégrant le logo de la M.R.C. de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demandes d'appui

A) M.R.C. des Basques - SAAQ / Définition de véhicule lourd

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la M.R.C. des Basques afin que les nouvelles normes de la Société de l'assurance automobile du Québec déterminant le poids des véhicules lourds soient abrogées.

B) M.R.C. de Brome-Missisquoi - SCHL

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. de Brome-Missisquoi afin que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) modifie sa nouvelle politique visant à subventionner seulement les projets de résidences pour personnes âgées et d'établissements de soins de longue durée de 50 lits au lieu de 25. Cette nouvelle politique élimine un grand nombre de projets en milieu rural.

C) Téléphonie IP - Suivi

Le directeur général soumet que le cahier de charges pour les appels d'offres a été déposé la semaine dernière. Des vérifications seront faites au cours de la semaine et l'appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) interviendra au cours des prochaines semaines. Les contrats devraient être octroyés au cours de la séance ordinaire du mois de juin 2011.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Contrats d'entretien de cours d'eau de moins de 25 000\$

Les membres du Comité administratif acceptent qu'un processus d'appel d'offres sur invitation intervienne pour les contrats d'entretien de cours d'eau de moins de 25 000\$ de sorte à permettre la réalisation de ces derniers au début du mois de juin 2011. Il est à noter que la Politique de gestion contractuelle sera observée et que les entrepreneurs devront s'engager à toutes les obligations issues de la politique adoptée par le Conseil de la M.R.C..

3.2 Règlement 449 vs MTQ

Le directeur général soumet qu'en Montérégie, les représentants du MTQ ne respectent pas les règlements régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de M.R.C. et omettent de demander les permis préalablement à leurs travaux. Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin de demander au ministère des Transports du Québec de respecter le règlement 449 et de s'assujettir à l'obtention des permis requis.

3.3 Cours d'eau Campbell - Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

3.4 Décharge des Vingt, branche 24 - Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

3.5 Ruisseau Chartier, branche 17 - Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

3.6 Cours d'eau Quintin-Pelletier, branche 1 - Saint-Jean-sur-Richelieu

A) Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

B) Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 1 du cours d'eau Quintin-Pelletier.

3.7 Cours d'eau Pir-Vir, branches 2 et 3 - Saint-Valentin

A) Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

B) Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 2 et 3 du cours d'eau Pir-Vir.

3.8 Canal du Rang des Côtes - Henryville - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le Canal du Rang des Côtes.

3.9 Grand-Ruisseau, branche 3 - Saint-Valentin - Autorisation aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 3 du cours d'eau Grand-Ruisseau.

3.10 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud - État de situation

Le directeur général soumet que les digues Melaven et Humeniuk ont subi des brèches dans le cadre des inondations vécues ces derniers jours. La route 202 a fait l'objet d'inondation et le MTQ est intervenu pour endiguer le long de cette route. Des travaux de colmatage ont réussi à deux reprises sur la digue Humeniuk. À suivre.

4.0 VARIA

4.1 Gestion des déchets verts

Mme Christiane Marcoux, présidente de Compo-Haut-Richelieu inc., explique les coûts et problèmes relatifs à la disposition des déchets verts. Les prix ayant augmenté, les membres se questionnent sur l'orientation à prendre concernant ces matières. Le tout sera discuté avec l'ensemble des membres du Conseil.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1440-05-11

Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 3 mai 2011.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier